

Commission : Discipline
Date : 14 décembre 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	11 12 22	LA COURONNE OC	2 matches de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	12 12 22	37€
D1	11 12 22	PORTUGAIS GOND P. GSF	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 12 22	37€
D2	10 12 22	CHAZELLES AS	2 matches de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	12 12 22	37€
D2	11 12 22	MONTBRON USA	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 12 22	37€
D2	04 12 22	CHARENTE LIMOUSINE FC	8 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 12 22	80€
D3	10 10 22	ROULLET FC	7 matches de suspension	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 12 22	80€
U17	10 12 22	ALLIANCE 3B	4 matches de suspension	Art. 11 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 12 22	37€
U15	05 11 22	ENTRE TOUVRE ET CHARENTE GJ	3 mois de suspension dont 1 avec sursis	Art. 2c et 2 d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	19 12 22	350€ avec sursis

U15	05 11 22	ENTRE TOUVRE ET CHARENTE GJ	3 mois de suspension dont 1 avec sursis	Art. 2c et 2 d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	19 12 22	Voir ci-dessus
U15	05 11 22	ENTRE TOUVRE ET CHARENTE GJ	2 mois de suspension avec sursis	Art. 2c et 2 d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	19 12 22	Voir ci-dessus
U15	05 11 22	ASFC VINDELLE	6 mois de suspension	Art. 2c et 2 d du Règlement Disciplinaire	Arbitre	19 12 22	80€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON